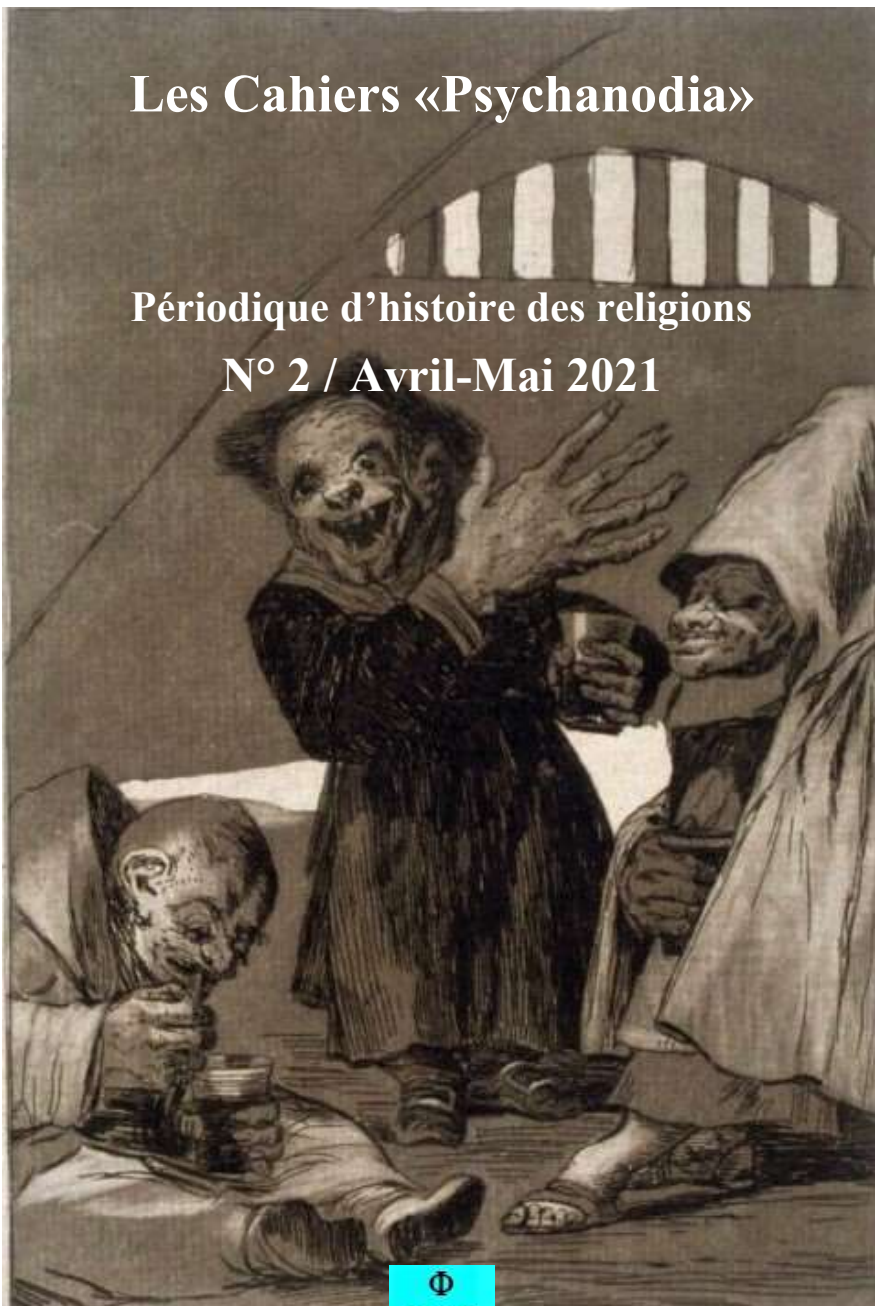


Les Cahiers «Psychanodia»

Périodique d'histoire des religions

N° 2 / Avril-Mai 2021



Φ
ΦΩΣ
Σ

Les Amis de I. P. Couliano

Couverture : Francisco Goya, Capricio n° 49, Duendecitos
(Hobgoblins), 1799.

Les Cahiers «Psychanodia»

N° 2 / Avril-Mai 2021

Ara Alexandre Shishmanian

Trois crimes d'état.

**Les assassinats de Mihai Eminescu,
Nicolae Labiş et Marin Preda.**

**Résumé en français
par Dana Shishmanian**

I. MIHAI EMINESCU

Les Amis de I. P. Couliano

PHOS Online

2021

TROIS CRIMES D'ÉTAT : MIHAI EMINESCU

Mihai Eminescu (1850-1889)

(résumé)

La thèse d'une action volontaire visant l'élimination du « poète national » de la vie publique par les moyens du discrédit moral associé à l'internement psychiatrique à des fins répressives, pouvant s'assimiler à un assassinat politique concocté dans les hautes sphères du pouvoir (le roi Charles I) avec la complicité de certains (Titu Maiorescu en l'occurrence, ainsi que bien d'autres), a trouvé un partisan tenace en la personne de M. Constantin Barbu, dont nous avons pu connaître les arguments publiés sur Internet (l'interview donné à Mme Maria Huculici en 2013, [online](#))¹.

Nous avons relu alors d'un autre œil certains passages d'un livre de référence, *Viața lui Mihai Eminescu* (La vie de Mihai Eminescu) de George Călinescu, dont en tout premier lieu les réponses du poète à l'interrogatoire auquel il a été soumis par le juge G. G. Bursan le 13 juin 1889 – deux jours avant sa mort et alors qu'il avait été victime d'une agression par un coup porté à la tête avec une pierre par l'un des patients, dans la cour de l'hospice Caritatea (La Charité) du Dr. A. A. Sutz u où il se trouvait, à nouveau, interné de force depuis le mois de février de la même année. Eminescu déclare en effet, en totale connaissance de cause quant à l'identité de l'agresseur (sinon du commanditaire lui-même) : « J'ai été blessé à la tête par Petre Poenaru, un millionnaire, à qui le Roi a ordonné de me fusiller avec un fusil rempli de pierres de diamant de la taille d'un œuf » (G. Călinescu, *Viața lui Eminescu*, 5^e éd., EPL, 1966, p. 313, n.trad).

Cet épisode a été très controversé quant à son lien de causalité avec le décès du poète ; évoqué comme un « accident » ayant entraîné une simple égratignure, dans les rapports (sans doute intéressés) provenant des médecins de l'établissement, sur lesquels s'est basée toute l'histoire littéraire ultérieure, l'attentat apparaît au contraire, au travers d'autres témoignages de la même époque, comme grave, sinon fatal, étant par

¹ “Documente: Eminescu nu a avut sifilis. Constantin Barbu: Regele și Maiorescu sau despre uciderea lui Eminescu” (Documents : Eminescu n'a pas eu la syphilis. Le Roi et Maiorescu ou de l'assassinat d'Eminescu). L'auteur avait déjà publié 20 fascicules de documents et témoignages à ce sujet, dans la collection “Caietele Academiei Europene de Artă și Știință Mihai Eminescu” (Les Cahiers de l'Académie Européenne d'Art et Science Mihai Eminescu), Craiova, ed. Sitech, 2008-2011. D'autres auteurs, bien avant comme après, ont apporté des éléments pouvant concourir à conforter cette thèse.

ailleurs survenu alors que le poète était soumis à des traitements « médicaux » inappropriés, qui à eux seuls pouvaient entraîner la mort.

Principalement, il s'agit de deux sources d'information « médicale » provenant de l'époque, qui divergent radicalement sur la question des causes du décès : le rapport « d'autopsie », à mettre sur le compte du dr. A. Sutz, et le témoignage sur « le cerveau d'Eminescu » du dr. N. Tălășescu.

Le rapport dit « d'autopsie »

Une soi-disant « autopsie » a dû être rédigée sous la responsabilité du directeur de l'hospice Caritatea, dr. Alexandru Sutz – qui est nommé, avec le dr. Alexianu, comme l'ayant pratiquée publiquement dans l'amphithéâtre de l'hôpital Brancovan, 24 heures après le décès (enregistré comme survenu le 15 juin 1889 à 3 heures du matin, sans aucune mention de la cause) – mais le texte qui en témoigne est non signé et non daté.²

Ce document de 16 pages manuscrites semble en fait assemblé de plusieurs parties distinctes (peut-être provenant de sources différentes), dont une partie « autopsie » à proprement-parler. En fait, globalement, le document se présente plutôt comme un discours intentionnel, presque un réquisitoire, poursuivant, souvent à coup d'abondantes gesticulations rhétoriques, un double effet.

Pour la partie plus ou moins « médicale » du rapport, on dirait qu'on a affaire à une plaidoirie visant la justification du corps médical de Caritatea par rapport aux traitements infligés à Eminescu. On apprend en effet que depuis son premier internement forcé dans cet établissement, « le 8 juillet 1883, frappé subitement et sans prodrome de maladie mentale », le poète a subi des administrations de morphine – et sans doute, du moins lors de son dernier internement de février à juin 1889, des injections de mercure (non mentionnées dans le document mais dont on a des preuves par ailleurs), ainsi que des « hydrothérapies » et autres « thérapies » non spécifiées mais laissant penser à des méthodes assimilables à la torture psychologique et physique (« Rien ne pouvait le calmer dans cet état, ni la morphine, ni l'hydrothérapie, ni le traitement moral, ni le traitement physique »). On a l'impression de lire dans le destin du « fou » Eminescu quelque chose comme un souvenir de

² Le document a été donné à la Bibliothèque de l'Académie Roumaine par George Potra, qui l'a édité en le commentant : *Mihail Eminescu, cauzele morții sale*. Studiu (Mihail Eminescu. Les causes de sa mort. Étude), București, Ed. Lit. "Cultura poporului", 1934. C. Barbu le réédite (op. cit. [online](#)) comme étant l'autographe même d'Alexandru Sutz (1837-1919).

TROIS CRIMES D'ÉTAT : MIHAI EMINESCU

l'internement d'un autre « fou » célèbre, Friedrich Hölderlin, et comme une anticipation du broyage du « fou » Antonin Artaud dans l'orange mécanique des hospices.

En tout état de cause, de tels maltraitements sous couvert de thérapie n'ont, bien évidemment, en rien guéri le poète des maladies imaginaires dont il était affublé par les médecins de Caritatea (« paralysie générale », associée ou non à la syphilis, « endocardite chronique », « péri encéphalite diffuse chronique », une « grave cérébro-pathie » décrite comme une « atrophie » ou « dégénérescence » du cerveau, etc.). Bien au contraire.

Au point que sans être médecin, on s'étonne de constater tout d'abord l'absence de tous « symptômes somatiques » lors du dernier internement (février 1889), comme le document le précise d'ailleurs fort bien :

« Il parle clairement, sans hésitation, sans difficulté de langage ; mais il demande à manger et à boire, car il n'avait pas, dit-il, mangé ni bu depuis 2 jours. »

Rien non plus pour la période suivant de près l'internement, quand une « démence » asymptotique est affirmée d'office, sans aucun argument :

« À cette époque de la maladie les symptômes somatiques sont encore mal désignés et ne permettent pas encore de diagnostiquer la variété de démence dont il était frappé ».

Par contre, à la lecture des soi-disant « symptômes de paralysie générale » – dont l'auteur déplore l'accumulation progressive au cours des derniers mois (tremblements des membres et des lèvres, affaiblissement de la mémoire, diminution de l'odorat, du goût et de la sensibilité tactile et thermique, ataxie, baisse des capacités motrices, troubles trophiques, perte de poids, altération des réflexes musculaires, incontinence, irrégularités du rythme de circulation sanguine, syncopes cardiaques répétées) – on arrive fatalement à comprendre que ces « aggravations » de son état, tout comme les dommages internes constatés à l'autopsie (« dégénérescence graisseuse » du myocarde, des valves, de l'aorte, des reins, du foie, et en partie des membranes cérébrales présentant des lésions), sont en fait autant de conséquences des traitements infligés par les médecins de l'hospice, en tout premier lieu, de l'intoxication au mercure, et constituent de fait la preuve manifeste d'une mise à mort par inexcusable « erreur médicale », sinon carrément par préméditation « paramédicale » (dans un contexte politique que nous analyserons plus loin).

Il est en tout cas évident que le rédacteur du document avait bien conscience d'une mauvaise « thérapie » appliquée sans justification, puisqu'il ne mentionne pas les injections au mercure et qu'il conclue

même à l'absence de la syphilis (précédemment véhiculée comme diagnostic), mais non de la « paralysie générale » ! Ce qui génère une contradiction constitutive d'un double déni : du mauvais diagnostic, et du mauvais traitement appliqué.

« On a dit qu'Eminescu est devenu aliéné par suite d'une maladie syphilitique qui l'aurait frappé il y a 10-12 ans. Erreur. Eminescu n'a pas été syphilitique. Cette idée est née de la doctrine erronée professée par une certaine école allemande, comme quoi la paralysie générale est toujours une manifestation syphilitique... ».

Comme si, dissocié de la syphilis, le mauvais diagnostic de « paralysie générale » que l'auteur du rapport continuait néanmoins de défendre, pouvait, lui, justifier le mauvais traitement au mercure, qu'il cachait soigneusement – mais qui avait pourtant bien été administré au patient !

Alors que le psychiatre savait pourtant qu'il ne s'agissait ni de syphilis, ni de paralysie générale, car les médecins viennois l'avaient déjà établi, lors du séjour du poète au sanatorium Oberdöbling en fin d'année 1883, où son état s'était complètement rétabli. Bien plus encore : le dr. Sutzü lui-même le savait, et ce, depuis le premier internement, effectué, selon son propre rapport, sur la base d'une simple « psychose » (même en forme de « manie acute »), dont « les médecins qui le soignaient attendaient avec impatience l'évolution naturelle vers une issue heureuse, convaincus par expérience que cette psychose est une maladie qui éclot brusquement, dure 2-3-5 mois et ensuite guérit, sans laisser dans la plupart des cas des séquelles durables, défavorables à l'organisme mental ». Alors, sachant cela, pourquoi, au lieu d'attendre que la psychose passe d'elle-même, le dr. Sutzü a-t-il fait appliquer au patient, dès le début de son premier internement, des méthodes chimiques et musclées, pour ne pas dire tortionnaires ? (« Rien ne pouvait le calmer dans cet état, ni la morphine, ni l'hydrothérapie, ni le traitement moral, ni le traitement physique. ») Et pourquoi, lors du dernier internement, lui a-t-il fait administrer du mercure ?

Quant à l'attaque dont le poète fut victime, la description « médicale » est telle qu'on ne peut y voir, avec ses incongruités absurdes et ses contradictions ridicules, que le masque tragique d'une dissimulation de preuves, sinon d'une complicité criminelle.

Ainsi, après avoir mentionné un possible diagnostic de « dégénérescence cardiaque, peut-être même une endocardite végétative », l'auteur du rapport nous assure qu'Eminescu « résistait avec assez de vigueur » (au traitement, sans doute !), « en tout cas, la fin ne semblait pas imminente » (malgré tout !...). Mais... le destin s'en mêle !

« Un accident pourtant, de peu d'importance, a aggravé l'état pathologique du cœur et a accéléré la mort. Voilà en quoi a consisté

TROIS CRIMES D'ÉTAT : MIHAI EMINESCU

cet accident. Un jour en se promenant dans la cour de l'institut, Eminescu reçoit dans la région pariétale gauche de la tête une petite pierre avec laquelle jouait un malade, en la faisant tourner attachée à une corde. Elle lui a produit une plaie de quelques millimètres qui entaillait à peine la peau, et qui aurait vite cicatrisé, si Eminescu, dans ses habitudes de malpropreté, n'avait pas soulevé plusieurs fois le pensement et n'avait pas frotté la plaie avec différentes substances sales. La cicatrisation était néanmoins presque terminée quand un érysipèle fit son éruption en couvrant d'abord la peau du crâne, ensuite le visage et enfin le thorax jusqu'à l'apophyse xyphoïde. Après un traitement approprié et grâce aux mesures d'hygiène, l'érysipèle aussi céda et disparut. Mais la débilité générale de l'organisme parut alors, accompagnée de syncopes répétées et un bon jour, une nouvelle syncope, plus puissante, le laissa mort. »

Les contradictions de ce petit récit « médical » sont énormes : on nous décrit un « accident de peu d'importance », consistant dans une « plaie de quelques millimètres » faite par « une petite pierre » ayant « entaillé à peine la peau », mais qui malgré tout, « a aggravé l'état pathologique du cœur et a accéléré la mort ». En reprenant ce récit, George Călinescu note :

« Contrairement aux rumeurs mélodramatiques, Eminescu n'a pas beaucoup souffert des suites du *soi-disant attentat*, qui lui avait causé une simple égratignure. » (op. cit. p. 314).

On ne peut ne pas percevoir, dans la minimisation de l'« accident » – car les médecins, eux, évitent de parler, même en le niant, d'« attentat » – une volonté manifeste d'éliminer tout soupçon concernant leur responsabilité, notamment par rapport aux conditions de l'internement et de l'attaque – qui n'aurait pas dû être possible – d'un patient par un autre. À noter qu'à aucun moment le nom de l'agresseur (Petre Poenaru) n'est mentionné dans le rapport – alors qu'Eminescu en témoignait deux jours avant sa mort.

Nous verrons par la suite qu'en réalité, il ne pouvait s'agir d'une « simple égratignure » mais d'une blessure profonde, susceptible non seulement d'accélérer mais de provoquer la mort. La contradiction du rapport (petite blessure qui a accéléré la mort...) masque peut-être la culpabilité d'avoir caché un crime.

Et le fameux érysipèle ? Les « mesures d'hygiène » viennent un peu tard pour contribuer à sa guérison ! Si la faute était au patient aux « habitudes de malpropreté », qui aurait « frotté la plaie avec différentes substances sales », le personnel de l'établissement n'avait-il pas le devoir de l'en empêcher ou, du moins, de traiter immédiatement l'infection ? Voilà qu'elle se répand tranquillement sur la moitié du corps, avant qu'elle ne

fasse – enfin ! – l’objet d’un « traitement approprié » et de « mesures d’hygiène », de sorte que « l’*érysipèle* aussi céda et disparut ».

Mais... la disparition de l’*érysipèle* eut pour effet de faire apparaître d’un coup « la *débilité générale* de l’organisme (...) accompagnée de syncopes répétées et un bon jour, une nouvelle syncope, plus puissante, le laissa mort » ! Cette nouvelle incongruité (*éruption infectieuse progressive* qui pourtant disparaît mais occasionne des syncopes répétées dont une entraînant la mort) semble cacher, elle aussi, un scénario inavouable, lié plutôt au traitement chimique abusif auquel le poète a été soumis.

Pour résumer, le décès est mis successivement sur le compte de différentes causes organiques de type plutôt chronique, visant principalement le cœur (« *endocardite* », sans que la nature en soit identifiée) et le cerveau (« *péri encéphalite diffuse* » ou « *cérébro-pathie* », de nature également non identifiée...), causes qui s’en sont trouvées mystérieusement « aggravées » par un banal « *érysipèle* » consécutif à une « petite plaie » par « accident » – pourtant l’une comme l’autre bien guéris, mais faisant malgré tout apparaître une « *débilité générale* de l’organisme » (de nature, bien entendu, non identifiée...) « accompagnée de syncopes répétées [dont] une plus puissante, le laissa mort » !

Comment une syncope fatale du cœur peut-elle survenir alors qu’aucune des « causes » telles qu’évoquées successivement, sans aucune précision, n’est en elle-même susceptible de provoquer une telle syncope et donc, d’entraîner la mort ? Et pour remonter l’historique de la « maladie », comment le patient est-il passé, d’une simple « *psychose* » en 1883, sans « *symptômes somatiques* », à la multitude de pathologies internes mentionnées pêle-mêle en 1889 comme causes (concurrentes) du décès ?

Voilà pourquoi la partie « observation clinique » est opportunément complétée par une partie « autopsie », qui doit absolument confirmer au moins l’un des diagnostics (erronés) successivement déroulés. Le dr. Sutz – nommément indiqué comme l’ayant effectuée – en choisit pourtant le plus improbable puisqu’après avoir parlé de « syncope plus puissante qui le laissa mort », qu’on s’attendait donc à voir confirmée à l’autopsie, il nous dit que c’était en fait la « *péri encéphalite diffuse chronique* » que l’autopsie « est venue confirmer complètement » ! On s’attend alors à apprendre en quoi ladite pathologie a été fatale et comment elle a été constatée à l’autopsie, mais le praticien nous en donne une description aussi embrouillée que le reste du rapport, puisque les « *lésions pathologiques, ces symphyse méningo-cérébrales* » qu’il évoque, avec des « *adhérences spéciales* entre la membrane *pia-mater* et la substance corticale », lui apparaissent finalement comme des preuves non d’une maladie du cerveau mais... de la dégradation morale et intellectuelle du patient ! En effet, il nous dit, très précisément, qu’elles

TROIS CRIMES D'ÉTAT : MIHAI EMINESCU

« expliquent certains phénomènes cliniques de sa vie, à savoir, le délire et la débilité des facultés intellectuelles, ainsi que la perversion des facultés instinctives ». *Quod erat demonstrandum* : l'autopsie, ce n'en est pas une, il s'agit en fait d'une vivisection morale, d'un procès intenté au poète post mortem.

La partie « autopsie » met à jour l'articulation entre le volet soi-disant « médical » du rapport, qui s'attachait en fait à justifier, à coup d'incongruités et de contradictions accumulées, les traitements potentiellement mortels qui ont été appliqués au poète, sans justification diagnostique valable, et un volet de style tout à fait différent, qui prédomine dans l'introduction et dans les conclusions du rapport, mais sous-tend en fait l'intégralité du document, en s'insinuant aussi, subrepticement, dans les descriptions « cliniques » et même dans « l'autopsie » (comme nous venons justement de le voir). Ce deuxième volet a manifestement pour objectif de justifier l'internement psychiatrique forcé du poète, sa mise sous interdiction abusive comme irresponsable, et enfin sa mort physique, présentée comme conséquence inévitable de ses propres actes et de sa propre personnalité. Le cynisme est au comble, l'absurdité, aux sommets.

Insérant des termes vaguement « médicaux » dans un discours purement « socio-politique », l'auteur du rapport s'acharne à dénigrer le patient en dressant un historique de dégradation morale et mentale, de manière à accréditer de lui l'image d'un « homme dégénéré » – tout en se couvrant hypocritement d'une gesticulation dithyrambique à l'adresse du « génie national ». Le poète en ressort comme étant, moralement et socialement, un être profondément vicié (« débauche », « alcoolisme », « perversion », « comportement incorrect et quasi-vicieux »), dépourvu de toute mesure de raison et de convenance sociale (« aliéné », menant une vie « oisive, vagabonde et immorale », « provoquant des querelles et scandales en public »), manifestant « des perturbations des facultés intellectuelles et morales, hors de tout contrôle de la volonté, tels des instruments passifs d'une cérébration inconsciente », enfin, en proie constamment à un « délire ignoble, contradictoire et niais », voire carrément à la « démence ». Mais alors, quels témoignages attestent tous ces vices et dégradations, susceptibles de faire interner le poète à l'hospice d'aliénés ?

Le premier internement à Caritatea (juin 1883) est raconté comme consécutif à... « une insomnie quelques jours avant », suivie de « menace sans motif avec un pistolet sur l'un de ses plus dévoués amis ». Il s'en est suffi, en effet, pour que le poète soit « maîtrisé avec difficulté et amené à l'Institut médical Caritatea », pour qu'alors seulement le psychiatre constate – sans doute face aux protestations énergiques du prisonnier (car nous savons par ailleurs que le poète fut arrêté et amené par la police, en camisole de force) – une... « manie acute caractérisée par un délire

absolument incohérent ». Le second internement forcé au même établissement (février 1889, toujours par la police) est carrément justifié par « des motifs d'ordre moral ». Jugeons-en : sous l'effet de l'alcool (« libations récentes »), Eminescu serait devenu « violent et irritable, provoquant des querelles et scandales en public » et surtout, « vicieux : il entraînait dans des locaux publics demandant à boire, ensuite partait sans payer sa consommation ; autant de faits qui provoquèrent des mesures administratives. » À savoir, justement :

« Le 3 février 1889, Eminescu fut amené par ordre de la Police de la Capitale à l'Institut „Caritatea” où il fut soumis à la surveillance et au traitement médical. »

Pour un geste de menace sur un ami (après tout, qui l'a raconté, et comment il a été repris, ceci est une histoire à reconstituer, car ce n'est certainement pas le dr. Sutzu qui pouvait en témoigner), ou pour s'en aller d'un bistro sans payer sa consommation, on est illico presto arrêté par la police, qui vous amène non au poste mais à l'hospice, en vous enfermant chez les fous ! Combien de citoyens contemporains d'Eminescu aurait alors dû envahir l'établissement privé du dr. Sutzu ! Au point de ne pas être contenus dans la totalité des hôpitaux de la capitale !

C'est vrai, le dr. Sutzu nous apporte aussi d'autres « arguments », qu'il traite comme des symptômes cliniques, pour justifier de la « démence » d'Eminescu : il parle tout seul, déclame des poèmes, cite des auteurs en langues étrangères, discourt à voix haute « en mélangeant politique, science, littérature, en des phrases inintelligibles que personne ne comprend », écrit sur tout support (y compris les murs de sa cellule), etc.

En général – conclut le psychiatre – il avait « une activité mentale exagérée, où l'imagination avait le rôle prépondérant », « des tendances à des productions géniales où apparaît une conscience trouble », « un esprit nourri à des doctrines dont le fond est le scepticisme », il était « élève, enfin, de Schopenhauer et Hartman[n], qu'il citait dans ses élucubrations délirantes » : dans ces conditions, « son cerveau débile ne put plus longtemps résister au labeur excessif, et fatalement, son génie a dû succomber (...) dans une maladie mentale que rien ne faisait prévoir ». Le vrai diagnostic, le voilà donc ! L'auteur du rapport veut en effet nous faire croire que le génie est par sa nature même un aliéné, et donc seul responsable de succomber à la maladie mentale, vu aussi les doctrines dont il se nourrit !... La censure idéologico-politique transparait sans ambages.

L'idée du « portrait » est de faire apparaître au lecteur bienpensant un véritable « fou à lier » qui, tout génie qu'il fût, n'a fait que provoquer lui-même sa propre chute. Car – opine de manière révélatrice l'auteur du rapport – certains signes que « ses amis observèrent chez lui »,

TROIS CRIMES D'ÉTAT : MIHAI EMINESCU

notamment « apathie morale, déséquilibre mental, décadence intellectuelle », étaient « sans doute le commencement d'une grave cérébro-pathie, qui était vouée à le conduire fatalement au néant ».

La voilà ainsi reparaître, cette fatale « cérébro-pathie », justifiée, cette fois, non en termes de diagnostic « médical » mais par le portrait moral et intellectuel que l'auteur du rapport dresse du poète, à partir... d'« observations » de ses « amis » (très souvent invoqués, anonymement, par le dr. Sutzu). Or, il n'y en avait qu'un qui avait déclaré de lui-même qu'Eminescu était devenu « aliéné mental », sans prendre l'avis de médecins, et qui avait décidé avant eux qu'il devait être interné à l'hospice du dr. Sutzu, où au préalable il avait lui-même réservé au poète une chambre isolée en payant par avance pour un mois : Titu Maiorescu³.

On comprend enfin que l'auteur du rapport écrit sous contrôle, il a des inspireurs et des lecteurs implicites (les « amis » d'Eminescu...) auxquels il rend des comptes, en rédigeant un document mi-médical mi-socio-politico-moral, qui met à disposition, au choix, une multitude de variantes de « diagnostic » et de « causes » du décès. C'est pourquoi l'auteur peut se permettre d'évoquer et ensuite d'éliminer successivement la syphilis – tantôt admise tantôt contestée dans le même document –, l'alcoolisme chronique – pareillement, tantôt admis tantôt contesté –, tout en retenant pêle-mêle la « paralysie générale », la « péri-encéphalite chronique », l'« endocardite végétative », les « vices » attribués à des « libations récentes », ainsi que la « prédisposition par hérédité à une maladie nerveuse ». Il se permet même de viser le stress et le surmenage intellectuel comme les « véritables causes » de la « maladie » d'Eminescu, sans aucun scrupule par rapport aux traitements aberrants et inappropriés d'une telle « maladie », en lieu et place du repos nécessaire.

Ainsi, le rapport offre un portrait double du poète. Le but est de faire passer comme un destin fatal aux yeux du public la mise à mort civique d'Eminescu, de 1883 à 1889, et sa disparition physique, en séparant le « génie que nous tous admirons et devant la mémoire duquel nous nous inclinons tous », de... « l'homme dégénéré » qu'il est considéré être, par « la prédisposition héréditaire à des maladies nerveuses ».

Cette conclusion du rapport est à la base de tous les clichés véhiculés sur Eminescu depuis les dernières années de sa vie jusqu'à nos jours, les encomiastiques comme les calomnieux et les haineux, ainsi que des contradictions qui les relient : ce texte a dû servir, et pas qu'une fois, il a

³ Les faits sont attestés dans son journal à la date de 28 juin 1883 ; voir aussi les notations de 23 et 26 juin, dans *Titu Maiorescu. Însemnări zilnice* (Notations journalières), éd. I. Rădulescu-Pogoneanu, vol. II, București [1939], pp. 189-191.

été commandité et écrit juste après la mort du poète pour fixer de lui une certaine image à imposer ensuite tant aux contemporains qu'à la postérité.

Cela ouvre une autre piste de réflexion par la suite. Qu'est-ce qui motivait cette volonté de dénigrement et déformation haineuse – à peine cachée par les dithyrambes de circonstance – et par qui était-elle orchestrée ? Qui était le maître d'ouvrage ?

Mais avant d'y arriver, nous avons encore à examiner un autre témoignage, tout à fait différent, lié à la fameuse autopsie : celui du dr. Tălășescu.

« Le cerveau d'Eminescu »

Le témoignage intitulé « le cerveau d'Eminescu » a été publié en 1912⁴. Par la contemporanéité et la tenue de son contenu, ce document constitue un contre-rapport à l'autopsie du dr. Sutz.

Les jeunes docteurs Alexandru Tălășescu et Gheorghe Marinescu, nous dit le premier, avaient réceptionné, à l'hôpital Brancovan, un morceau découpé du cerveau du poète en provenance de l'hospice du dr. Sutz, au lendemain du décès – probablement le jour même de l'autopsie pratiquée par celui-ci – maculé de sang, et pénétré d'éclats d'os du crâne brisé.

À la différence du soi-disant rapport d'autopsie du dr. Sutz, composé de multiples variantes confuses et contradictoires, et en dépit de la rhétorique de rigueur avec laquelle le dr. Tălășescu honore lui aussi « le malheureux poète national », surtout dans l'introduction et la fin (qui encourage à bâtir au poète, dans nos cœurs, un « sarcophage de marbre avec statue » en guise de... « Nirvana national »), ce témoignage est, dans son contenu factuel, univoque et simple. Il atteste clairement un seul fait, incontestable et brutal dans son immédiateté : un coup violent porté à la tête d'Eminescu, « par une main criminelle », qui lui avait fracassé le crâne.

« Une main profane, brutale et peut-être avec un instrument impropre avait découpé une grande convexité dans le cerveau, comme on taillerait dans une pomme gâtée, pour mettre en évidence la partie maculée de sang, des blessures provoquées par les éclats de la calotte crânienne, brisée par une main criminelle. C'était un morceau de cerveau fraîchement maltraité dans la vie, tué avec une cruelle violence, et mutilé post mortem. »

⁴ Dr. Al Tălășescu, « Creerii lui Eminescu », in *Românul*, Arad, Marti 24 Iulie (6 August) 1912, nr. 162, pp. 1-4. Réédité par C. Barbu (op. cit. [online](#)).

TROIS CRIMES D'ÉTAT : MIHAI EMINESCU

Le récipient est apporté par un anonyme faisant partie du personnel de l'hospice du dr. Sutz, accompagné d'un bref billet : « Le cerveau d'Eminescu ». Le collègue Gh. Marinescu (le futur grand neurologue) vint aussi, pour s'émouvoir de cette macabre découverte et admirer par ailleurs l'ampleur et le relief exceptionnel des circonvolutions (mais, curieusement, le neurologue ne remarque absolument pas les « lésions pathologiques, ces symphyse méningo-cérébrales » soi-disant constatées par le dr. Sutz...). Le directeur de l'institut, le dr. Victor Babeş, dont les deux jeunes médecins avaient été les élèves, en prend connaissance également, et leur enjoint prestement de se taire : « Le Professeur Babeş nous a attentionnés à ce qu'on soit discrets au sujet de ce cas ». Le dr. Tălăşescu conserve le bocal en le mettant de côté sur une étagère, sans étiquette ; un an après, retournant à l'Institut et souhaitant le revoir, il ne le trouve plus. Un serviteur lui dit qu'un monsieur étudiant est venu manipuler ce bocal et le refermant mal, l'alcool s'est évaporé et le cerveau a séché, le laborant de service l'a donc par la suite tout simplement jeté.

Ce récit poignant dont rien ne permet de mettre en doute l'authenticité révèle avant tout un crime. Car comment aurait-il pu survivre, un cerveau à ce point abîmé par un coup violent, porté sans doute avec un objet très dur ayant fracassé le crâne, au point que des éclats de la calotte s'étaient enfoncés dans la masse cérébrale, noyée dans le sang ? De toute façon, le coup semble récent, car le docteur dit : « un morceau de cerveau fraîchement maltraité dans la vie, tué avec une cruelle violence ».

Ce témoignage fait voler en éclat toute la « légende » de la petite pierre avec laquelle jouait un inoffensif malade en la faisant tourner autour d'une corde... et qui avait juste engendré une égratignure, vite cicatrisée sans suites (à part l'érysipèle, lui aussi disparu rapidement !...). L'impact du coup atteste une volonté déterminée à tuer, l'hypothèse d'un jeu à la fronde est donc à exclure. Eminescu a manifestement été meurtri par un très violent coup à la tête avec un objet dur (qu'il a assimilé lui-même au diamant : « des pierres en diamant de la taille de l'œuf »), la mort ayant survenu probablement peu de temps après, alors que le poète arrive néanmoins à nommer son agresseur lors de l'interrogatoire du 13 juin. Et tout ce que le dr. Sutz, le praticien de la soi-disant autopsie, nous dit sur l'état du cerveau (dont il ne relève pas de blessure par coup mais des « lésions pathologiques » prouvant... la dégénérescence intellectuelle et morale du poète) est un faux, une calomnie, et une manipulation.

Il n'y a rien de plus à dire, sauf à constater avec consternation la chaîne ininterrompue de dissimulations complices qui s'est poursuivie et continue de proliférer depuis plus de 130 ans autour de cet épisode criminel. Ce témoignage, obstinément ignoré, lève un pan de rideau sur l'établissement privé du dr. Sutz où est décédé Eminescu – non des multiples « causes » évoquées dans le rapport, mais, très probablement,

d'un côté des « traitements » infligés par les médecins, « traitements » tenus occultes, et de l'autre, des suites de cette terrible blessure infligée par une main criminelle, avec ou sans la complicité du personnel de l'établissement. Le dr. Tălăşescu nous dit, prudent mais visiblement méfiant :

« Eminescu était mort subitement, alors que personne ne s'attendait à un tel dénouement fatal, irréparable. Comment et pourquoi ? *Personne ne le savait, hormis ceux de la Maison de santé du docteur Şuţu.* (n.s.) »

On peut penser que celui qui a découpé et fait porter le cerveau maltraité hors du fameux établissement, en le déposant à l'Institut Victor Babeş, l'a fait non pour le mutiler post mortem, mais plutôt pour mettre en évidence et en même temps à l'abri la preuve d'un meurtre, dans l'espoir de révélations futures, en des temps plus propices. Qui ne sont hélas jamais encore venus. Quant à la « discrétion » imposée à ses jeunes assistants par le prof. Victor Babeş, elle avait sans doute son explication...⁵

S'agit-il d'un assassinat politique ?

Les internements successifs d'Eminescu, ainsi que les conditions abusives et inhumaines du traitement, menant finalement à un crime, comme les deux documents discutés ci-dessus le montrent clairement, ne sont pas sans rapport avec le contexte politique dans lequel le poète a évolué, en particulier en tant que journaliste au quotidien *Timpul* (*Le Temps*), entre 1877 et 1883. Trop de facteurs concordent avec la thèse d'une volonté manifeste d'éliminer Eminescu de la scène publique et, avant tout, de la tribune politique que représentait sa plume de journaliste.

Son évincement commence dès la fin de l'année 1881, quand la décision est prise de le démettre du poste de rédacteur en chef qu'il occupait depuis février 1880, pour faire place à Grigore G. Păuceşcu.⁶ Celui-ci venait non seulement pour remplacer Eminescu mais pour prendre en main le journal dans le cadre d'une nouvelle orientation politique : une aile du parti conservateur, dirigée par Titu Maiorescu, s'était rapprochée

⁵ Victor Babeş était le fils de Vincenţiu Babeş, avocat et homme politique, qui, selon C. Barbu, aurait révélé à Maiorescu et indirectement au Roi l'implication d'Eminescu dans les projets de la société subversive *Carpaţii* (Les Carpates) : il pouvait donc être au courant des raisons politiques de l'élimination d'Eminescu, y compris par un assassinat.

⁶ Les changements dans la rédaction de *Timpul*, leurs motivations et leurs conséquences sont analysées par D. Vatamaniuc, dans *Mihai Eminescu. Opere* (Œuvres), vol. XIII. Publicistică (Journalisme), EA, Bucureşti 1989, pp. 2-6.

TROIS CRIMES D'ÉTAT : MIHAI EMINESCU

ostensiblement du parti libéral, dès la proclamation du royaume en mars 1881 (Charles I de Hohenzollern devenant, de prince régnant, Roi de la Roumanie), pour constituer une coalition autour du Roi, où des conservateurs – P. P. Carp, Titu Maiorescu, P. Mavrogheni, Th. Rosetti – prenaient des portefeuilles dans un gouvernement à étiquette libérale. C'était ce qu'on a appelée, à l'époque, « l'opposition aumônée ».

Eminescu était opposé à cette orientation, il devait donc être écarté, ou du moins, « calmé » (comme l'écrivait à Maiorescu P. P. Carp, ambassadeur à Vienne) : à *Timpul*, il fut réduit à un rôle de rédacteur à temps partiel (3 articles par semaine), sous la coupe du nouveau « directeur politique ». Celui-ci commença son éditorial en janvier 1882 par critiquer l'œuvre de son prédécesseur (qui exprimait ses propres opinions en « des termes trop colorés » – lire, trop tranchants, alors que l'heure était à la coalition avec les adversaires politiques d'hier). Grigore C. Păucescu donna aussi les règles de la « nouvelle direction », qui se dotait d'un comité éditorial nommé par lui-même dont la mission était de veiller à ce que « les idées soutenues dans le journal soient conformes aux tendances du parti », empêchant donc l'expression d'opinions trop libres... Les élections d'avril 1883 sont venues confirmer l'alliance tacite libéralo-conservatrice, notamment entre le courant maiorescien et « les libéraux sincères » de C. Vernescu, dont profitaient, avec des portefeuilles renouvelés, les mêmes P. P. Carp, Titu Maiorescu, Th. Rosetti, ce qu'à l'époque leur valut de changer de surnom, d'« opposition aumônée », en « opposition coalisée ». Alors que d'autre part, à partir de février 1883, *Timpul* accueille de plus en plus d'attaques à l'encontre des hommes politiques libéraux et conservateurs qui désapprouvaient la formation de l'« opposition coalisée ». Il résulte d'ailleurs de plusieurs indices qu'Eminescu était en conflit avec la nouvelle direction idéologico-politique du journal.

La mise au pas du journaliste Eminescu par ces changements rédactionnels et éditoriaux a certes raté son coup, car il continua à fonctionner comme un électron libre, sans censurer sa parole en fonction des uns et des autres – ni libéraux, ni conservateurs, ni Roi, ne l'empêchaient de dire ce qu'il pensait juste et de critiquer ce qu'il trouvait critiquable. Il devient clair en tout cas que rien n'allait plus, politiquement parlant, entre Eminescu et Maiorescu. Sur le terrain littéraire aussi, il faut croire que le poète ne pouvait supporter les interventions de Maiorescu sur ses textes (notamment les séances de « cisèlement » du poème *Luceafărul*, que le critique a finalement publié

en volume sans le gyre du poète, en l'amputant de 3 strophes clés et en remplaçant un distique par sa propre production)⁷.

Politiquement parlant, Eminescu risquait, par son opposition de l'intérieur du mouvement conservateur, de faire éclater la société littéraire Junimea, tous ses membres (dont la plupart étaient aussi des hommes politiques) n'étant pas partisans de la nouvelle orientation imposée par Maiorescu. Celui-ci a sans doute agi par opportunisme politicien et intérêt personnel, mais aussi par suite de son adhésion, avec une partie des conservateurs, alliés aux libéraux autour du Roi, au projet du traité secret avec l'Autriche-Hongrie, qui se préparait déjà courant 1882, sinon bien avant, projet dans lequel Maiorescu a joué un rôle clé. Ainsi, le critique Nicolae Manolescu opine que « l'article [de Titu Maiorescu] de *Deutsche Revue* du 1^{er} janvier 1881 a décidé au fond l'entente avec l'Autriche de 1883 et le traité tenu secret jusqu'à la [première] guerre mondiale ». ⁸

Ce traité, signé finalement en octobre 1883, quand Eminescu était désormais sorti de la scène publique (et sur le point d'être envoyé au sanatorium Oberdöbling près de Vienne), allait rester secret jusqu'à l'entrée de la Roumanie dans la guerre en 1916 ; il stipulait l'engagement du jeune État roumain issu des deux principautés historiques, la Moldavie et la Valachie, à *ne pas revendiquer le territoire de la Transylvanie*. Ce fut la défaite, finalement, des puissances centrales auxquelles la Roumanie avait dû adhérer par ce traité, et dont elle a su se défaire en rejoignant l'Entente, qui a rendu possible l'union de la Transylvanie avec la Roumanie, le 1^{er} décembre 1918.

Avec la « grande union » de 1918 allait se réaliser, après un quart de siècle, le projet « Grande Dacie » porté en son temps par la société Carpații (Les Carpates), dont Eminescu faisait partie. Le poète n'a jamais cessé de rêver aussi à la réintégration des territoires perdus au Nord (la Bucovine, annexée par la monarchie des Habsbourg en 1775) et à l'Est (la Bessarabie, annexée par l'empire russe en 1812, et qui allait pouvoir rejoindre la Roumanie pendant la période entre les deux guerres, de 1918 à 1941). À maintes reprises le poète a déploré dans ses articles la perte de la Bessarabie méridionale (les trois départements qui étaient revenus à la

⁷ Voir notre étude *Eminescu restituit: O "versiune integrală" a Luceafărului*, (Eminescu restitué : une version intégrale de "Luceafărul"), avec une réédition du poème incluant 50 strophes supplémentaires, dans la revue [Vatra](#), n° 1-2/2018 (Târgu Mureș, Roumanie), [à télécharger ici](#) (texte en roumain, sur [notre site](#)).

⁸ Nicolae Manolescu, *Istoria critică a literaturii române. 5 secole de literatură*, (L'histoire critique de la littérature roumaine. 5 siècles de littérature), éd. Paralela 45, 2008, p. 360.

TROIS CRIMES D'ÉTAT : MIHAI EMINESCU

Roumanie en 1856 par suite de la guerre de Crimée), dont la cession à la Russie après la guerre anti-ottomane de 1877 avait été acceptée par le gouvernement libéral, en échange de la reconnaissance de l'indépendance.⁹ Mais il ne faut pas confondre une attitude de journaliste politique, comme celle d'Eminescu, opposé aux calculs et plans secrets de la coalition philo-germano-autrichienne de Maiorescu & co., avec une action séditeuse dans laquelle il se serait engagé à l'encontre de l'Autriche-Hongrie concernant la Transylvanie.

C'est vrai, les autorités austro-hongroises semblent avoir pris assez au sérieux l'activité de la société Carpații, au point d'en faire surveiller les séances et les membres (dont Eminescu) par leurs services secrets : mais ç'en était après tout leur boulot ! Il est pourtant très difficile à croire, avec C. Barbu, que Vienne ait vraiment considéré les rêves d'intégration nationale véhiculés par les membres de cette société, pour la plupart jeunes étudiants, comme un projet effectif de pénétration de l'armée roumaine en Transylvanie, au point de déclencher une crise diplomatique avec Bucarest *pour cette raison*, et d'intimer aux autorités roumaines l'ordre d'arrêter Eminescu comme possible meneur d'un tel plan belliqueux, aussi irréaliste qu'improbable, plan que Maiorescu aurait intercepté et transmis au Roi ! Et il nous semble encore moins évident que la position politique d'Eminescu face à l'empire austro-hongrois puisse être mise sous le compte d'une foi orthodoxe qui le menait au martyr, comme le pense C. Barbu : « Sa mort en martyr est due au combat pour la foi orthodoxe au Royaume et en Transylvanie ».

Nous pensons plutôt que sa personnalité et sa plume, bien plus encore que sa participation aux séances de ladite société irrédentiste, irritaient depuis longtemps, et avant tout, les autorités et factions politiques locales, ainsi que le Roi lui-même, et que sa voix dérangeait au point de leur faire prendre la décision de la faire taire à tout prix. Et l'internement psychiatrique fut la solution toute trouvée, que Maiorescu a sans doute facilitée et suivie de très près, comme son journal intime le prouve amplement (cf. note 3 ci-dessus).

S'il y a un événement déclencheur, qui a pu fournir non les motivations profondes mais l'occasion, sinon le prétexte d'agir à l'encontre du poète, celui-ci nous semble se situer plutôt dans le contexte des festivités de Iași (5-13 juin) à l'occasion de l'inauguration de la statue d'Etienne le Grand,

⁹ Voir l'analyse de l'œuvre journalistique d'Eminescu dédiée à la question de la Bessarabie par [Theodor CODREANU](#), "Basarabia în publicistica eminesciană" (La Bessarabie dans l'œuvre journalistique éminescienne), dans *Limba Română* 2012, online: [I, nr. 5-6](#), [II, nr. 7-8](#), [III, nr. 9-10](#). (Cette question a retardé pendant plusieurs années, jusqu'en décembre 1989, la sortie du volume X des Œuvres, contenant les articles dédiés à la Bessarabie).

le voïévode mythique qui cristallisait une partie des rêves de réintégration nationale. Eminescu y participa en tant que correspondant de *Timpul*, et écrivit à ce sujet plusieurs articles extrêmement acides à l'adresse du Roi et des membres du gouvernement présents, en décrivant la confiscation de l'événement par un pouvoir démagogique, méprisant du peuple et étranger aux intérêts nationaux, prêt à adopter une gesticulation patriotarde uniquement pour se constituer un crédit auprès des citoyens.

C'est dans ce contexte que, bien en dehors des festivités officielles, Eminescu rendit publique sa fameuse poésie *Doina*, en la déclamant au milieu des « membres anciens » de Junimea réunis pour une séance ad-hoc dans la capitale moldave. Ils furent tellement impressionnés – nous raconte Jacob Negruzzi – qu'ils firent éclater des applaudissements, ce qui n'était jamais arrivé depuis la création de la société vingt ans auparavant, et vinrent tous embrasser le poète.¹⁰ On peut penser que ces « membres anciens », qui, eux, n'avaient pas de postes au gouvernement, n'étaient pas non plus forcément adeptes de la « nouvelle direction » ou « opposition coalisée » constituée par P. P. Carp et Titu Maiorescu.

Perpessicius, l'initiateur de la grande édition critique, date les débuts de ce poème cinq ans auparavant (1878), comme étant « le cri d'alarme du poète, au lendemain de la perte de la Bessarabie [méridionale] », ce que corrobore, d'après le critique, la notice suivante d'Eminescu, de 1882 :¹¹

« Samedi 9 octobre : quatre ans depuis que, par l'inhabile politique de ceux qui nous gouvernent depuis 7 malheureuses années, a été vendue ou nous a été ravie une côte de la mère patrie, la chère Bessarabie. »

Le poème acclamé par les « membres anciens » de Junimea ne témoigne donc pas d'une xénophobie politique comme on a pu ou voulu le penser, mais de la douleur provoquée par la mutilation et l'occupation du pays par des puissances étrangères, à l'Est comme à l'Ouest (« De Dniestr à Tisza... »).

¹⁰ Cf. Perpessicius, Mihai Eminescu. Opere (Œuvres) vol. III, Fundația Regele Mihai I, 1944, pp. 2-4. Le témoignage de I. Negruzzi est reproduit de la revue *Convorbiri Literare*, XXIII, 4, 1 Iulie 1889, le même numéro où fut publié *Doina* (Eminescu venait tout juste d'être interné à l'hospice du dr. Sutzu !). Perpessicius cite aussi, à propos des festivités officielles de Iași, comme une vision parallèle, proche de celle du poète lui-même, le reportage-pamphlet paru dans *L'Indépendance roumaine* sous la plume d'Émile Galli, le journaliste français dont l'expulsion de Roumanie fut ordonnée par le gouvernement quelques jours seulement avant l'arrestation et l'internement d'Eminescu.

¹¹ *Timpul*, VII, n° 224, Marți 12 Octomvrie 1882, p. 1, rubrique *Informații*), (cf. Perpessicius, *ibid.* p. 4, n. 2).

TROIS CRIMES D'ÉTAT : MIHAI EMINESCU

Voilà donc que la confuse « maladie » d'Eminescu, aux « symptômes » et aux « diagnostics » aussi embrouillés que contradictoires – et aux « traitements » dès le début aussi musclés que s'il s'agissait d'un « fou dangereux », mieux dit, d'un prisonnier politique – s'est « subitement » déclenchée quelques jours seulement après les événements de Iași, coïncidant si étrangement avec la parution des tous derniers articles critiques du poète dans *Timpul*, dédiés, justement, aux conséquences de ces événements – et coïncidant aussi, par ailleurs, avec les perquisitions et l'interdiction de la société Carpații (Les Carpates). Tout ce faisceau de « coïncidences », dont on sait le concours fatal vers le dénouement, six ans après, par le crime dont témoigne post mortem l'état du cerveau d'Eminescu, s'avère extrêmement troublant, et conforte de plus en plus clairement, avec une dérangeante limpidité, la thèse d'un assassinat ordonné par les hautes sphères du pouvoir. La « maladie » d'Eminescu, n'aurait-elle pas été surtout une maladie politique, telle qu'une « manie acute », sinon une « manie obsessionnelle », de critiquer la politique du Roi Charles I et de ses gouvernements successifs, dont certains « amis » du poète faisaient bien partie ?

Certes, la mise à nu de faits longtemps occultés (beaucoup déjà déterrés par différents auteurs) et leur complète corroboration documentaire (qui reste encore à parfaire) pourraient nuire à certaines réputations constituées, et faire s'écrouler des hagiographies entières, entretenues avec zèle par la critique et l'histoire littéraire, comme par l'histoire tout court. Nous ne pensons cependant pas que de tels risques devraient nous arrêter.

Le Poète et l'État : « il n'y a pas de pouvoir bon »

En quoi l'existence d'un poète aurait pu déranger si gravement la haute politique d'un état à peine émergent ? Le problème est peut-être justement là. En effet, la nature vaticinante du génie éminescien, d'une part, le moment historique de son apparition et le contexte géopolitique dans lequel il a évolué, d'autre part, ne pouvaient conduire à un destin serein et non conflictuel. Nous le dit Nicolae Iorga, avec une pertinence aigüe, prémonitrice d'ailleurs de son propre destin :

« Ce poète n'a même pas été *seulement* un poète – un simple poète naïf et enfantin – aussi grand fût-il – qui aurait visé des images, des sensations, des sons. Il a été, *au moins* en égale mesure, un penseur, un combattant, un prophète. »¹²

¹² Nicolae Iorga, „Un roman de Eminescu” (Un roman d'Eminescu) [il s'agit de *Geniu pustiu / Génie vain*], in *Sămănătorul*, III-1904, nr. 2, 11 janvier, pp. 17-19; cité dans *Mihai Eminescu. Opere*, vol. VII, EA, 1977, p. 331.

Sans aucune intention d'entrer dans l'analyse d'une situation historique extrêmement complexe, il nous semble évident d'observer que l'arrivée sur la scène politique mondiale du jeune royaume roumain en 1881 menaçait un certain équilibre, déjà fragile, des grandes puissances en présence, soit par les possibles prétentions de réintégration en direction de la Transylvanie, soit par la constitution d'un nouveau jeu des alliances entre elles, difficile à contrôler, et qui annonçait déjà le scénario de la première guerre mondiale. L'émergence inévitable, pour les uns encore à l'état de possibilité, pour d'autres, comme la Roumanie, déjà actuelle, de nouveaux états-nations, sur la carte des trois empires historiques qui se disputaient l'Europe – l'Autriche des Habsbourg (devenue Autriche-Hongrie depuis 1867), l'Empire ottoman, et la Russie impériale – menaçait en fait l'existence même de ces mastodontes, chacun miné par des contradictions internes et des guerres aux frontières, sans parler de la forte pression que commençait à exercer la Prusse bismarckienne, qui était devenue la puissance dominante de l'Europe après 1871.

À ces données contextuelles très générales s'ajoutent les circonstances particulières mises en évidence par le rôle qu'a joué Titu Maiorescu dans la mise en œuvre de l'alliance secrète de la Roumanie avec l'Autriche-Hongrie (à laquelle s'associait la Prusse), ce traité témoignant du potentiel danger ressenti par l'Empire de la part du nouvel État roumain, qu'il s'agissait donc de bien pouvoir contrôler, notamment en scellant le destin de la Transylvanie. D'ailleurs, le passage même de l'Autriche à l'Autriche-Hongrie attestait des tensions souterraines qui agitaient cet état composite, le menaçant d'explosion (ce qui allait se produire en 1918).

Lié depuis son adolescence aux milieux les plus nationalistes des Principautés unies et de la Transylvanie (qui avait, depuis la constitution de la double monarchie en 1867, perdu son statut de principauté autonome, pour entrer dans la constitution du royaume de Hongrie), Eminescu ne pouvait absolument pas partager le philo-germanisme politique de certains junimistes, en particulier, P. P. Carp (l'adversaire le plus acerbe de la France, comme de la Russie d'ailleurs) et Titu Maiorescu (évidemment, n'entre pas en cause le philo-germanisme culturel). On peut douter que Iacob Negruzzi ou Vasile Pogor, eux aussi membres fondateurs de Junimea, appartenaient à la même mouvance que les deux mentors. Ce qui semble être resté très peu analysé est le rapport de collaboration de Maiorescu avec Charles I de Hohenzollern, dont le philo-germanisme politique était « naturel ». Homme de réseau, prêt à tout subordonner à la réussite de sa carrière et usant de toutes les relations publiques et privées pour assurer son ascension politique, Maiorescu a pu même surenchérir pour donner satisfaction au Roi et à l'Autriche-Hongrie, qui exigeait des garanties de l'État roumain, mais aussi, pour rassurer ses alliés politiques internes – circonstanciels ou non – dont

TROIS CRIMES D'ÉTAT : MIHAI EMINESCU

dépendaient ses intérêts, au point de ne pas hésiter à faire éliminer une voix aussi intense et incontrôlable que celle d'Eminescu, ou du moins, à prêter main forte dans un « gant de velours » pour y contribuer activement et de manière décisive.

Dans ce contexte, l'épisode tortueux du premier internement psychiatrique du poète, suivi d'autres et finalement, de l'internement définitif qui allait le conduire à la mort, pouvaient en effet constituer la réaction du pouvoir à ses écrits. En effet, il nous semble peu probable qu'il s'agisse là de la conséquence d'une quelconque démarche déterminée de la part du poète, qui aurait pu viser une réintégration territoriale du pays par une quelconque action militaire : Eminescu avait une vision géopolitique bien plus lucide et plus réaliste pour envisager ne serait-ce qu'en rêve une telle entreprise.

Il n'y a nul besoin d'un scénario aussi sensationnel que naïf. Des écrivains, des poètes, des journalistes, ont été brimés, brisés par le pouvoir en place, torturés, empoisonnés, massacrés, assassinés – à cause justement de ce qu'ils sont, à savoir, des combattants par la plume. Ce sont là, il est vrai, plutôt des méthodes utilisées par les régimes totalitaires, notamment ceux qu'on connaît si bien depuis le XXe siècle, mais de telles méthodes ont été aussi appliquées (et continuent de l'être) en d'autres époques et dans des régimes de relative « démocratie ». Car il n'y a pas de pouvoir non violent – ce serait une contradiction dans les termes – « il n'y a pas de pouvoir bon », comme disait I. P. Couliano, victime lui-même d'un assassinat politique.¹³

Comme il n'y a pas, d'autre part, de société qui n'impose aux individus une « normalité » psychologique pour la faire fonctionner, à double sens, comme condition de progression sociale et comme limite à tout excès, sinon à toute tentative de « différence ».

Eminescu dérangeait, son activité de journaliste hyper-acide ne s'intégrait absolument pas aux règles du système en vigueur – où tout se calibrerait, en alliance comme en adversité politique, par le poids de l'intérêt personnel. Son intransigeance, sa personnalité extrêmement libre de toute obédience et de toute considération d'ordre personnel, auraient été suffisantes pour pousser tout régime tant soit peu autoritaire – et celui de Charles I en était certainement un¹⁴ – vers une tentative plus ou moins

¹³ Voir mon étude “Les sept transgressions de Ioan Petru Culianu. Fractals, destin et herméneutique religieuse”, in *Les cahiers «Psychanodia»*, N° 1/ Mai 2011, pp. 9-129 (désormais mis online sur [notre site](#)).

¹⁴ À voir le dernier article d'Eminescu daté du 28 juin, jour de son internement forcé (paru dans *Timpul*, n° 142 du 29 juin 1883), traitant de l'agression contre la liberté de la presse (en réaction à l'expulsion d'Émile Galli, cf. note 10 ci-dessus).

agressive de le neutraliser : d'où les internements, pour ne plus parler du travail de forçat qu'il avait dû assumer pour sortir pratiquement seul un quotidien pendant de nombreuses années, et de la misère matérielle dans laquelle il a été constamment maintenu, qui à elle seule peut être considérée comme un facteur de pression – pour arriver, en cas d'échec, au recours au crime, à peine maquillé en « accident ».

Les pouvoirs de tous temps ont réagi violemment au journalisme politique qui menaçait, par des révélations publiques, de démasquer voire de troubler leurs plans – qu'il s'agisse de Poutine, d'Iliescu, de Ceaușescu ou, pourquoi pas, de Charles I de Hohenzollern, premier Roi de la Roumanie ! Il existe, hélas, un vellétarisme des chefs d'État au pouvoir – en général, ils deviennent bien plus humbles lorsqu'ils le perdent, s'ils en ont encore le temps – qui les pousse facilement au crime, tout simplement parce qu'ils en ont les moyens et que c'est en fait une solution de facilité – et ce, même s'ils ne sont pas forcément des « dictateurs » au sens fort du terme, et alors que leur régime n'est pas défini comme « totalitaire » par les historiens. Car dans les démocraties, les appétits totalitaires sont seulement refoulés, mais non absents !

De ce point de vue, faire l'expérience du totalitarisme roumain – de tout totalitarisme en fait, si on arrive à y survivre – présente l'avantage de vous permettre de saisir avec plus de clarté les ressorts et les techniques des crimes d'État. Nous comprenons ainsi que les méthodes de type totalitaire sont, dans les régimes totalitaires proprement-dits, apparentes, elles flottent à la surface constituant même des éléments du discours, car elles se présentent comme légitimant le maintien de la sécurité et la protection du bien-être des populations, et comme garantissant l'intégrité de la nation et de l'État : ce sont, n'est-ce pas, de justes mesures de rétorsion contre les « ennemis du peuple », et non des actes de répression de la liberté individuelle ! Alors que dans un régime qui se veut une démocratie, de telles méthodes, loin d'être absentes, sont comme plongées, enfoncées dans les structures de profondeur, ce qui facilite bien entendu leur occultation. En effet, il faut inventer des raisons crédibles pour faire usage de tels moyens de coercition, en dissimulant en même temps leur nature violente et leur véritable motivation.

Et pourtant... pas si dissimulé que cela, l'internement psychiatrique d'Eminescu, opéré à chaque fois (à l'hospice du dr. Sutz en 1883 et 1889, à l'hospice du Monastère Neamț en 1886) par les agents de police, sans aucun « certificat médical » et sans l'accord du patient ou de ses mandants, donc en conditions d'abus et d'illégalité, par usage de la force brute.

Ce simple fait prouve qu'il ne pouvait s'agir que d'un internement politique. Car si tous les citoyens devenus « irritables » sous « l'effet de libations » auraient été de même appréhendés, alors tous les hospices et

TROIS CRIMES D'ÉTAT : MIHAI EMINESCU

prisons de la Roumanie n'auraient pas suffi à les contenir ! Et il faudrait qu'à titre posthume une action en justice soit intentée pour condamner au moins l'illégalité de l'internement et l'inhumanité criminelle des traitements appliqués à Eminescu dans l'hospice du dr. Sutz, *sans raison valable aucune*, sinon une possible complicité dans l'assassinat.

Par ailleurs, on peut se demander si les circonstances du premier comme du second internement à l'Institut Caritatea du dr. Sutz, manifestement trop peu convaincantes en tant que « symptômes » de pathologie mentale (« insomnie », « irritabilité », « menace », « partir sans régler la note » etc.), n'ont pas été inventées ou du moins, mises en scène par des « témoins » ad-hoc invoqués en tant qu'« amis » du poète. Tout comme on peut s'interroger si des manifestations de protestation, tout à fait explicables, de la part du poète arrêté, n'ont pas éventuellement été transformées, ultérieurement, en « délire », par l'effet d'administration de substances psychotropes ou hallucinogènes, pour l'amener à l'état considéré comme pouvant justifier le traitement « médical » qu'on applique à un soi-disant malade mental lorsqu'on veut briser un prisonnier d'opinion...

D'ailleurs l'internement psychiatrique à l'encontre d'opposants politiques ou tout simplement d'écrivains allait avoir la vie longue, en Roumanie communiste comme ailleurs. Ceaușescu, par exemple, s'en est servi avec prédilection, par le biais de son fameux décret 12/1965 qui encourageait toute délation, et justifiait tout traitement de type tortionnaire dans les bolges de l'Hôpital n° 9 de triste réputation, tout opposant au régime étant considéré comme « malade mental dangereux », les raisons politiques n'ayant même pas besoin d'être trop couvertes par le langage « médical », un minimum de formules-étiquettes suffisaient.

Maintenant, si les relations du poète avec les milieux nationalistes surtout de Transylvanie, ont effectivement pu alerter l'« Empire du Milieu », au point de pousser les autorités viennoises à imposer au gouvernement roumain des mesures extrêmes à l'encontre d'Eminescu en particulier – mais alors, sur la base de quelles « révélations » qui ont pu être faites sur son compte, en le présentant comme un dangereux complotiste ? – cela, aussi improbable que nous le croyions, n'est pas non plus absolument impossible. Nous savons que les pouvoirs sont non seulement allergiques aux critiques mais également paranoïaques et anxieux à l'excès, ce qui peut les amener à des actions aussi absurdes que parfaitement inutiles. Plus ils y vont, plus ils dévoilent ainsi, involontairement, leur fragilité, et plus ils approchent inexorablement de leur fin. C'est prouvé mathématiquement, mais ils ne le comprennent jamais, et entre temps, que de victimes, que d'atrocités ils sèment sur leur chemin de mort !

N'oublions pas que l'atmosphère délétère de l'époque favorisait de telles décisions aberrantes, dictées par la panique d'un monde moribond, en

l'occurrence, l'Empire austro-hongrois. Quelques exemples des plus saillants : la ténébreuse affaire Mayerling, du nom de la localité où a été trouvé mort, au début même de l'année de la mort Eminescu, l'archiduc Rudolf de Habsburg, l'héritier du trône – encore une affaire d'assassinat maquillé en suicide, comme avait déjà été la mort de Louis II de Bavière en 1886, personnalité exceptionnelle, le mécène de Richard Wagner et victime de l'arachnéen Bismarck ; pour ne pas rappeler aussi l'attentat qui allait tuer, par la main d'un anarchiste italien, l'impératrice Elisabeth (Sissi) en 1898, préfigurant ainsi celui perpétré le 28 juin 1914 par un nationaliste serbe à l'encontre de l'archiduc François-Ferdinand, héritier de l'Empire, attentat qui allait déclencher la première guerre mondiale.

La nature profondément psycho-pathologique des pouvoirs politiques n'a jusqu'à aujourd'hui qu'à peine été effleurée par les psychanalystes ou les historiens des idées, tels un Michel Foucault avec *La folie à l'âge classique* et *Surveiller et punir*. Nous allons la voir à l'œuvre un peu plus dans les prochains chapitres de ce livre (les cas de Nicoale Labiş et de Marin Preda), sans rappeler que le même fut le cas de Couliano dans les toutes premières années « post-communistes », dont j'ai traité déjà (cf. ci-dessus note 13). Mais de toute vraisemblance, dans l'histoire de la Roumanie, Eminescu est le premier écrivain victime du pouvoir politique : victime sans doute d'un assassinat mais, avant cela, première victime d'un internement politique dans la Roumanie à peine émergente.

Nous aimerions évoquer aussi un cas que nous avons toujours pensé proche de celui d'Eminescu : celui de Hölderlin. On peut mieux saisir l'analogie, grâce à la lecture de *l'Anthologie bilingue de la poésie allemande* (édition par Jean-Pierre Lefebvre, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1993).

Voici la notice consacrée à la fameuse « folie » du grand poète allemand :

«... tout bascule à partir de ce retour de France. Son ami Sinclair lui procure, à ses propres frais, une place de bibliothécaire à Homburg. Mais l'état de Hölderlin se dégrade à tel point que Sinclair et la mère décident de le faire interner dans une clinique de Tübingen, qui passait alors pour la plus progressiste en matière psychiatrique, mais où l'on pratiquait de thérapeutiques "dures". Cette histoire a fait l'objet d'une controverse, aujourd'hui célèbre en Allemagne, déclenchée par la thèse du germaniste français Pierre Bertaux, selon lequel Hölderlin, surtout soucieux de ne pas faire de prison pour jacobinisme, simulait plus qu'il ne subissait la folie (n.s.). Au bout de quelques mois, en 1807, pensant qu'il ne survivrait pas plus de trois ans à la dégradation de son état, on le transfère chez le menuisier Zimmer, à quelques pas de la clinique (n.s.) – aujourd'hui occupée par l'Université de Tübingen. Il devait y rester trente-sept ans ! » (pp. 1523-1524).

TROIS CRIMES D'ÉTAT : MIHAI EMINESCU

On dirait donc que l'internement de Hölderlin n'a été que la structure de surface d'une affaire politique en profondeur, le poète craignant en fait, vraisemblablement à juste titre, la prison – mais l'hospice, hélas, fut très loin de s'avérer un refuge ; il a pu finalement « échapper à l'enfer de la clinique » qui, selon Pierre Bertaux, avait fait de lui « un homme brisé ».

Mais l'analogie présente un second niveau, encore plus révélateur, qui implique l'histoire d'un autre poète allemand, Christian Friedrich Daniel Schubart (1739-1791). On apprend que le sort de celui-ci était devenu une véritable épouvante en Allemagne, et sans doute Hölderlin a-t-il pensé à Schubart en tâchant d'éviter à tout prix les risques d'un emprisonnement politique. Doté d'un tempérament de tribun, Schubart reprend, en 1774, *Schwäbisches Journal* dont il fait « un véritable forum de l'opposition en Allemagne du Sud à la veille de la Révolution française. Dès mai 1774 le journal est interdit à Augsburg » (*ibid.* p. 1487). La suite est tragique :

« Pour l'emprisonner, Charles Eugène de Wurtemberg dut recourir à une ruse infâme en attirant sur son territoire l'insouciant poète, qui séjournait alors à Ulm. Une fois enfermé, le prisonnier, interdit d'écriture et de visites familiales, fut soumis à la lecture forcée des ouvrages d'édification et à l'entretien exclusif de fanatiques religieux. Quand la prison l'eut suffisamment démoli physiquement et psychologiquement, le “bon prince” lança une souscription dans les milieux de la cour pour éditer les œuvres de Schubart – raflant au passage la moitié du produit d'icelle en guise de frais –, puis “réintégra” Schubart dans la vie sociale, l'autorisant même à poursuivre sa chronique sous un titre à peine modifié (*Vaterländische Chronik*). Le journal atteignit des tirages énormes pour l'époque (plus de quatre mille exemplaires). Schubart mourut peu après, des suites de la longue incarcération, après de nouveaux démêlés avec les autorités.

Cette histoire tragique intimida longtemps les poètes d'Allemagne du Sud : Hölderlin en particulier redoutait par-dessus tout un sort semblable, et les poèmes dits “de la fin”, qu'il écrivit aux fenêtres de sa tour, font écho à leur façon aux poèmes de prison de son malheureux compatriote » (n.s. ; *ibid.* pp. 1487-1488).

La parenté des pratiques utilisées à l'encontre de Schubart et de Hölderlin, d'une part, et d'Eminescu, d'autre part, est troublante. Au moins, Hölderlin, lui, a eu la chance de survivre aux « traitements » psychiatriques et de rester en vie longtemps !

Post-scriptum funéraire

Nous reproduisons ici la photographie du masque mortuaire d’Eminescu, réalisé par le sculpteur Filip Marin :¹⁵



Il n’y a pas de meilleur commentaire à cette image que celui du philosophe, poète, philologue et éminescologue Petru Creția, reproduit ci-dessous :¹⁶

« Entre ce qu’a été Eminescu et son siècle de gloire et de poussière se tient son dernier visage, son masque funéraire, cette figure émaciée, descendue d’une croix invisible, affamée et assoiffée, maculée et en même temps délivrée de la souffrance d’un destin. Ressemblant de manière bouleversante à Horia supplicié, à Iancu égaré, aux nombreux martyrs d’une cause qu’ils ont pensée perdue : une longue lignée d’opprimés à qui son masque donnait pour l’éternité un visage. (...) »

¹⁵ D’après Dumitru Manolache, „Ultimul suspin al lui Eminescu” (Le dernier soupir d’Eminescu), in *Lumina*, 14 juin 2011 ([online](#)).

¹⁶ D’après le blog de M. Vasile Gogea, „Ultimul chip” al lui Eminescu (Le dernier visage d’Eminescu), 15 juin 2012, [online](#).

TROIS CRIMES D'ÉTAT : MIHAI EMINESCU

C'était un homme qui se livrait difficilement et qui, d'autre part, par inaptitude pour tout compromis, s'est fait de nombreux ennemis. Pourquoi ne pas l'aimer pour tout ce qu'il a été, en tout son être, dont une partie était périssable et soumise aux tourments et passions ? Pour les larmes qu'il versait, à l'heure du couchant, par impatience de voir se lever la lune au-dessus des trop hautes montagnes. Peut-être n'accepterait-il même pas notre amour. Et peut-être que oui, malgré tout, s'il savait que nous ne l'avons pas trahi, n'avons pas pactisé avec les ennemis de son peuple et du nôtre, que nous avons gardé quelque chose de son intransigeance innocente, dont l'espoir a commencé à lui manquer, année après année, combat après combat.

Qui n'a pas su, jusqu'à cette heure, embrasser en pensée, en pleurant, le front de son masque funéraire a manqué la fête de son siècle ».